



## Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Au titre de FO</b>	
Monsieur Frederic ANGELI	Madame Cécile FESSOU
Madame Marie-Anne MICHEL	Monsieur Christophe BAILLAT
<b>Au titre de UNSA Fonction Publique</b>	
Madame Catherine PROUST-GAVARD	Monsieur Jean-Christophe COHU
<b>Au titre de SOLIDAIRES Fonction publique</b>	
Madame Laura GUIGNER	Madame Anne-Isabelle GUZMAN

## Article 3

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration ministériel unique :

Membres titulaires	Membres suppléants
<b>Au titre de FO</b>	
Monsieur Frederic ANGELI	Madame Catherine DELOGE
Madame Marie-Anne MICHEL	Madame Cécile FESSOU
<b>Au titre de UNSA Fonction Publique</b>	
Madame Catherine PROUST-GAVARD	Monsieur Jean-Christophe COHU
<b>Au titre de SOLIDAIRES Fonction publique</b>	
Madame Laura GUIGNER	Madame Anne-Isabelle GUZMAN

## Article 4

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Article 5

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le

Le directeur départemental  
de l'emploi, du travail, des solidarités et de la  
protection des populations



Vincent LEPREVOST